

A LA COMMISSION DES FINANCES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Au début de l'examen de la loi de finances les communistes et socialistes de la commission ont présenté une motion proposant la suppression à l'article 2 relatif aux ressources budgétaires, de toutes les évaluations de recettes et de dépenses de crédits-lois et se chiffrent à environ dix milliards.

M. Morane, républicain indépendant, a opposé une autre motion qui avait la priorité sur elle et qui a été adoptée par 23 voix contre 18. Cette motion décidait de réserver l'article 2 pour être discuté à la fin de l'étude de la loi de finances.

Ainsi, a expliqué M. Morane, la commission pourra amender, modifier ou même supprimer des dispositions arrêtées par le gouvernement au fur et à mesure de l'examen de la loi de finances. L'article 2 est donc réservé et le vote de principe qui l'opposition avait cherché à obtenir n'a pas eu lieu.

Après avoir vu les opposants ont été les onze socialistes, les cinq communistes et deux radicaux. MM. Archimbaud, Desmarais, Dejeu, Goussier, Hymans et Frot. M. Schmidt, rapporteur général, s'est abstenu. Tous les autres commissaires ont voté la motion Morane.

Le communiqué de la commission des finances indique que le gouvernement a proposé deux articles nouveaux reproduisant les dispositions de l'article 2 de la loi de finances de 1934. Ces articles fixent des abattements et des exonérations à la base pour le calcul de la contribution sur le revenu.

MM. Catalan et Jaubert ont déclaré qu'ils n'étaient pas signataires de l'amendement ayant inspiré le texte gouvernemental en raison d'une erreur d'ordre fiscal qu'il contenait.

Voici le texte de la motion Morane : « La commission des finances décide, pour la clarté des débats, de discuter tous les articles de la loi de finances et les articles additionnels en réservant l'article 2 pour être discuté en fin de séance. L'appel nominal rectifié après le scrutin sur la motion Morane porte : MM. Frot et Hymans, de l'U. S. R., comme ayant voté contre au lieu d'être décomptés absents, ce qui porterait le nombre des opposants à 20 au lieu de 18. »

LE VOTE DE LA CHAMBRE SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

Paris, 10. — A l'issue du grand débat de politique générale, la Chambre a adopté l'ordre du jour pur et simple impliquant la confiance au gouvernement par 315 voix contre 241 et 53 abstentions.

La séance a été levée à 2 h. 25. Prochaine séance, mardi matin, à 10 h. Ont voté contre : 73 communistes, 154 socialistes.

4 Gauche indépendante : MM. Berger, Boulet, Leroy, Serre, 5 Union Socialiste Républicaine : MM. Brandon, Camus, Lapie, Plard, Ramadier.

3 Radicaux et radicaux-socialistes : MM. Chateau, Crutel, Longuet, Théron.

53 DÉPUTÉS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

29 Radicaux et radicaux-socialistes : MM. Albert, Archimbaud, Bastid, Bessout, Cabanis, Compère, Cot, Desbrière, Delpont, Desmoulins, Gout, GUIDET, ISORE, Lassalle, Ledoux, Lavy, Alphandery, Margaine, Marie André, Mellene, Mendès-France, Métyer, Monnerville, Perrin, Ratier, Rollin, René, Jammy-Schmidt, Serandour, de Tesson.

18 Union Socialiste et Républicaine : MM. Barthe, Bérenger, Raymond, Berthelette, Billaud, Bismuth, Bismuth, Brocard, Frossard, Prot, Gélis, Gouin, Hymans, Jonas, Lafave, Lebrun, Fernand Emile, Sétineau, Triballe.

4 Gauche indépendante : MM. Béron, Capelle, Delomstère, Elmigier, Marquet, Renatour, et M. Herriot qui présidait la séance.

7 députés absents par congé : MM. Dupré (P.S.F.), Geisendorfer (Radical-Soc.), Gullung (Indép. d'Action Popul.), Michel Angoulin (Féd. Républ.), Naudin (Radical-Soc.), Plancke (Gauche Indépendante).

Tous les autres députés ont voté pour.

LA PRESSE ALLEMANDE ENREGISTRE AVEC SATISFACTION « LA VICTOIRE DE M. DALADIER »

Berlin, 10. — Les journaux allemands enregistrent avec satisfaction la victoire remportée hier à la Chambre par M. Daladier. On estime généralement à Berlin, que derrière la majorité se range la plus grande partie du peuple français. Le « Berliner » commente la victoire en disant : « Le Gouvernement n'est plus sous la dépendance des partis de gauche ; la coalition du Front Populaire est rompue, le marxisme est rejeté dans l'oubli. »

Le journal résume qu'une petite minorité du Parti Radical-Socialiste n'a pas soutenu M. Daladier.

EN ESPAGNE UN RAID AÉRIEN SUR BARCELONE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On signale plusieurs blessés. Barcelone, 10. — Ce matin, à 10 h. 30, cinq trimoteurs insurgés ont bombardé Barcelone, lançant leurs bombes dans la zone du port et dans le quartier des Ramblas.

Les bombes tombées au centre d'une place a fait quelques blessés. Une autre est tombée sur un groupe scolaire faisant huit blessés. Les batteries anti-aériennes ont obligé les appareils insurgés à s'enfuir.

Le commissaire des Cultes précise le but de sa mission. Barcelone, 10. — Le Docteur Bellido, nommé hier Commissaire des Cultes, a déclaré à l'envoyé spécial d'Hayas que le but essentiel de son commissariat est de rétablir l'exercice normal du culte dans le respect des lois de la République et en accord avec l'esprit de tolérance affirmé par elles.

EN PALESTINE 54 CHEFS ARABES se sont réfugiés en Egypte pour fuir la terreur organisée par les partisans du Mufti

Le Caire, 10. — Cinquante-quatre chefs arabes palestiniens, réunis au Caire sous la présidence du cheik Aly Chamine de Jaffa, qui prétend représenter vingt mille Arabes de Palestine, ont voté une résolution approuvant la politique anticoloniale de Fakri Bey Nachachi et demandant que ce dernier les représente à la Conférence de Londres. Ces chefs déclarent s'être réfugiés en Egypte afin de fuir la terreur organisée par les partisans du mufti.

UN VIOLENT CYCLONE A BALAYÉ SYDNEY

Sydney, 10. — Un cyclone d'une grande violence a balayé Sydney, hier soir. Quantité de bateaux ont été jetés à la côte. Un train et un tramway ont été poussés hors des rails par le vent. On ignore encore s'il y a des victimes, mais les dégâts sont évalués à plusieurs millions de francs.

72 VICTIMES du typhon, à Manille

Manille, 10. — Selon les derniers renseignements, le bilan provisoire des victimes du typhon d'hier s'élève à soixante-deux morts. On compte les blessés par centaines et par milliers les sanabari. Quant aux dégâts, ils se chiffrent à plusieurs millions de dollars.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE RAPIDEMENT MAITRISÉ DANS UN GRAND MAGASIN DE BELFORT

Belfort, 10. — Un commencement d'incendie s'est produit ce matin dans un grand magasin. Grâce au fonctionnement immédiat des appareils d'extinction le feu a été rapidement maîtrisé.

LE NOUVEAU COMMANDANT DES TROUPES FRANÇAISES EN CHINE

Changhai, 10. — Le Colonel breveté d'Etat-Major Cassaville, nouveau commandant supérieur des troupes françaises en Chine, est arrivé à Changhai, venant du Tonkin.

LA POPULATION DE L'UGANDA MANIFESTE SON OPPOSITION AU RETOUR DU TANGANYIKA A L'ALLEMAGNE

Kampala (Ouganda), 10. — Une manifestation monstre organisée par des milliers de personnes a eu lieu hier à Kampala. La population de l'Ouganda s'est terminée par le vote d'une résolution s'opposant au retour du Tanganyika à l'Allemagne.

LE NOUVEAU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE HONGRIE SE RENDRAIT A BERLIN, ROME ET VARSOVIE

Berlin, 10. — Le comte Csaky, nouveau ministre des Affaires étrangères de Hongrie, est attendu à Berlin dans un avenir rapproché.

L'ÉCHANGE DES BONS 5 % 1934

Paris, 10. — Le décret relatif à l'échange des Bons 5 % 1934 venant à échéance le 5 janvier prochain contre des Bons du Trésor à un an d'échéance, que le Journal Officiel a publié aujourd'hui stipule que pourront être échangés les Bons 5 % déposés en vue de leur remboursement aux caisses des comptables du Trésor avant le 5 septembre 1934. La valeur de reprise des Bons 1934 est fixée à leur valeur nominale de remboursement du 5 janvier 1934. Les intérêts calculés au taux en vigueur pour les Bons à un an au moment où se fera l'opération d'échange seront payés d'avance.

UN DÉCRET qui parait ce matin limite le recrutement des fonctionnaires

Paris, 10. — Le Journal Officiel a publié ce matin un décret relatif à la limitation du recrutement des fonctionnaires, agents, employés, ouvriers, services, offices et établissements de l'Etat. Aux termes de ce décret, est interdite dès maintenant toute création

LE PROCÈS DE LA GÉNÉRALE SKOBLINE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La déposition de M. Ducloux, contrôleur général à la Sûreté nationale

L'huissier audiencier appelle M. Ducloux, contrôleur général à la Sûreté nationale. Mais, entre temps, le président Deleorgue donne mandat à un inspecteur de la police judiciaire de rechercher, parmi les garagistes de la rue de Paradis, celui qui mit à la disposition de l'ambassadeur des Soviets une camionnette Ford à cylindres.

M. Ducloux est à la barre. Il explique qu'il a fait une brève enquête sur la camionnette Ford à cylindres, lancée sur la piste du Havre. Les résultats de cette contre-enquête ont été sévères pour M. Chauvineau, qui fut fournisseur de sa tâche, explique le contrôleur.

Une confrontation s'impose entre les deux hommes. M. Chauvineau s'avance : « Je n'ai pas fait d'enquête judiciaire proprement dite, mais une enquête destinée seulement à fournir des renseignements à la Sûreté nationale. »

On apprend que les deux policiers sont des ex-amis qui déjeunèrent souvent ensemble.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce exact ? M. DUCLOUX. — Il y a au moins dix ans.

M. Ducloux rappelle qu'il a mis en garde M. Chauvineau sur la gravité du rapport qu'il lui a remis.

M. RIBET. — Le ministre de l'Intérieur n'était-il pas furieux ? M. CHAUVINEAU. — Oui, il était furieux.

M. RIBET. — Nous regrettons encore davantage l'absence de M. Marx Dormoy. (Mouvements.)

L'avocat continue à assaillir de questions M. Ducloux qui se retranche dans des dénégations ou des incertitudes.

MM. Mondanel et Chauvinot sont confrontés

M. Papin, commissaire de la Sûreté, fait ensuite un rapport sur la fameuse affaire du Havre.

M. Ribet affirme que ce témoin a agi selon les directives reçues et met en parallèle la situation de ce témoin et celle de M. Chauvinot qui a été déplacé.

M. Mondanel vient à la barre, il est confronté avec M. Chauvineau et M. Fournier, ex-commissaire de la Sûreté. Il s'agit de savoir si M. Chauvineau agit avec M. Mondanel au cours de l'enquête sur l'enlèvement du général de Miller du 26 septembre 1937.

M. Mondanel, de son côté, a gardé le silence jusqu'à ce qu'il ait affirmé que, dans cette affaire, la sûreté a fait son devoir.

M. Ribet lui reproche d'avoir fait une enquête afin de savoir si l'ambassade d'Allemagne et l'ambassade d'Angleterre.

M. Mondanel oppose à ses affirmations un démenti formel.

Une révélation sensationnelle

On entend ensuite M. Bourzoff, publiciste, historien de la Révolution russe, pour l'initiative du Parti Social Français, de couvrir parisienne, qui vit Mme Skoblina le jour de l'enlèvement du général de Miller. Ce dernier fait une déposition laissant entendre que l'accusé aurait voulu mener un alibi à son mari.

Puis M. Trovsky, ancien sous-officier de l'armée blanche, vient à la barre. Il déclare qu'il a vu le général de Miller à cet enlèvement par une bande d'assassins soviétiques ; qu'un nommé Savine, agent soviétique, lui a proposé, un jour, de faire partie de cette bande ; qu'en janvier 1937 il était prévenu de l'enlèvement du général.

Il affirme qu'il savait que, boulevard de Montmorency, il y avait un appartement aménagé afin de recevoir la victime ; que c'est là qu'on a amené le général de Miller et qu'il a été enfermé vivant dans une cage.

Il tient tout cela d'un de ses amis haut placé chez les Soviets.

Le président et l'avocat général insistent à plusieurs reprises pour avoir le nom de cet ami, mais ce n'est en vain et sur cette révélation sensationnelle, mais incontrôlable, l'audience est suspendue.

D'autres témoins

M. Litvinenko, ancien capitaine de l'armée Korloff, M. Auguste Février, expert-comptable, déposent ensuite sans apporter de faits bien nouveaux dans le débat.

Puis M. Blevintski vient dire qu'il croit que le général Skoblina était un agent double.

D'après M. Zadkine, expert-traducteur, qui a examiné les papiers trouvés chez le général Skoblina, aucun indice ne permet de dire que le général était un agent soviétique.

Deux lettres adressées à la Plevitkaia

M. Ribet donne lecture d'une lettre, adressée de Sofia à la Plevitkaia, et en lit une autre dans laquelle sont mêlées la censure et la politique et de laquelle il ressort que la destinataire s'intéresse à l'activité de son mari.

UNE GRAVE EXPLOSION A BORD D'UN CARGO A MARSEILLE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On a retiré deux corps de la cale du navire, mais on suppose que le sinistre a fait d'autres victimes

Marseille, 10. — Une explosion s'est produite, cet après-midi, vers 17 h., à bord d'un cargo britannique, amarré quai Wilson.

A bord de ce navire, qui avait été endommagé par un bombardement aérien du port de Valence et qui avait dû être remorqué jusqu'à Marseille, travaillaient treize ouvriers. Le feu s'étant déclaré, le bateau-pompe de la Chambre de Commerce intervint rapidement et pendant que l'on retirait d'un des tanks qui se trouvent à bord du bateau sinistré, le « Maryade », trois ouvriers grièvement brûlés.

Le sinistre fut rapidement jugé, on a alors vidé de leur eau les tanks et procédé à la ventilation des réservoirs que l'on a pu ainsi explorer.

On a retiré deux corps, mais l'on croit qu'il y a d'autres victimes. Malgré les efforts des enquêteurs, on n'a pas pu déterminer les causes de l'explosion.

Quand sur trois blessés, on estime que, sans complications, leur vie n'est pas en danger.

M. LA GUARDIA, préside à New-York une manifestation antinazie

New-York, 10. — Une importante manifestation antinazie a eu lieu hier soir au Carnegie Hall, sous la présidence de M. La Guardia, maire de New-York.

De nombreuses personnalités protestantes, catholiques et israélites, américaines et allemandes assistaient à cette manifestation, parmi lesquelles : M. Wallace, secrétaire à l'Agriculture ; Mgr Fulton Sheen, recteur de l'Université catholique de Washington ; M. Wilbur Wood, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Berlin ; M. Victor Rieder, propriétaire d'un important journal de langue allemande paraissant aux Etats-Unis et les représentants de nombreuses sociétés et organisations de toutes les classes et de toutes les confessions.

M. Wallace a souligné l'injustice de l'idéologie nazie et a dit en termes véhéments l'événement des nazis qui ont oublié l'esprit chrétien.

D'autres orateurs ont exprimé la volonté résolue des Etats-Unis de se défendre par tous les moyens contre la haine raciale et l'idéologie nazie.

Un important service d'ordre veillait à la sécurité de M. La Guardia et des autres orateurs en raison des menaces anonymes reçues par le maire de New-York.

UNE CÉRÉMONIE A LA MÉMOIRE DE JEAN MERMOZ ET DE L'ÉQUIPAGE DE LA « CROIX DU SUD »

Paris, 10. — Une messe a été célébrée ce matin à la cathédrale Notre-Dame, sous la présidence de M. Luchaire, ministre de l'Intérieur, et de l'équipage de la « Croix du Sud », ainsi que de tous ceux qui ont donné leur vie à la France.

La messe a été dite par l'abbé Bouquerel, vicaire de la paroisse, et l'absoute donnée par le chanoine Bret, archiprêtre, qui a présidé la cérémonie. Un drap de représentation recouvert d'un drapeau tricolore remplaçait le catafalque. Des faisceaux de drapeaux décoraient les piliers et un immense drapeau tricolore avait été substitué à la croix de fond d'autel.

Etait également représentés par la maîtrise sous la direction du chanoine Méret.

Au premier rang de l'assistance avait pris place le colonel de la Roque, auprès de qui l'on remarquait MM. Vaillen, commandant en chef de la Police Nationale, et le Comité exécutif et du Comité directeur du P.S.F., M. et Mme Jean Chippie, MM. Noël Pinelli, Henri de Féralis, le chanoine Polinard, le marquis de Montalbert, D'Aillères, etc.

La famille de Jean Mermoz était représentée par sa mère, Mme Gillot-Bernard, et ses enfants, M. et Mme Mermoz, ainsi que par les membres des familles des victimes de l'équipage de la « Croix du Sud ».

UNE BANDE DE CAMBRIOLEURS ARRÊTÉE A LORIENT

Lorient, 10. — D'importants et nombreux cambriolages ayant été commis chez des commerçants lorientais depuis plusieurs semaines, la police locale et la police mobile ont entrepris une enquête. Elles acquirent la conviction que les vols étaient l'œuvre d'une bande organisée.

Plusieurs membres de la bande viennent d'être arrêtés. Il s'agit des nommés Louis Guyon, 20 ans, de Rennes, Albert Maurice, 23 ans, soldat au 11e d'artillerie coloniale, Maurice Hervé, 18 ans, danseur et André Helou, 22 ans, ancien marin de l'Etat. On prévoit d'autres arrestations.

Il est notamment établi que dix magasins avaient été cambriolés par cette bande en une seule nuit.

UN INCENDIE RAVAGE LE VIEUX CHATEAU DE SAVILLY

Chalon-sur-Saône, 10. — Le vieux château de Savilly situé sur le territoire de la Grande Verrière (Saône-et-Loire), a été entièrement détruit par un incendie qui a pris naissance dans l'une des chambres à coucher. Des meubles anciens, des objets d'art, des bijoux et des livres ont été détruits. Les dégâts sont très importants.

Le drame de Bousignies-sur-Roc

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le bonheur aurait été partagé dans la maisonnette si un jour, il y a quelques mois de cela, Bonnet n'eût fait la connaissance de Germain Price.

«...survient à l'Australien» Bonnet avait rencontré Price un jour qu'il travaillait comme bûcheron dans le bois de Comagne. Price n'était pas venu là pour travailler, mais plutôt pour repérer un endroit propre à son sport favori, le brassonnage.

C'était un curieux personnage que Price. Il était né en 1919, en Belgique. Son père, suétois anglais, lui avait donné son nom et sa nationalité. Il demeurait depuis un certain temps à Leval-Lois, dans un petit bourg de Belgique non loin de la frontière. Bonnet ramena Price dans son foyer, et les mauvaises langues commencèrent à jaser dans le pays.

Empressons-nous de dire que ce fut de Beaumont. Il partit. Mme Simons ne devait plus le revoir.

L'enquête

La scène que nous venons de raconter entre Price et Mme Simons avait eu un témoin, l'ainé des enfants, Rémy, âgé de neuf ans. Mme Simons en vint le surnommer le frère de son compagnon qui travaillait dans une ferme voisine, puis le jeune Rémy alla avertir le maire de Bousignies-sur-Roc, M. Nalenne. Sans tarder M. Nalenne prévint la gendarmerie de Solre-le-Château. Le chef de brigade de Solre-le-Château, M. Bultez vint aussitôt sur les lieux avec les gendarmes Dubois et Richard. Il commença une diligente enquête et il mena ses investigations avec beaucoup de perspicacité. Au cours de la nuit, le chef Bultez mettait au courant de l'affaire son collègue de la gendarmerie belge de Beaumont, le

marché des logis Van de Castelle et il lui demanda de poursuivre l'action de la justice auprès de Price, dit « l'Australien », qui devait avoir regardé son village de Leval.

Price commença par proposer à son nouvel ami un travail propre à lui. Il s'agissait de faire le bûcheron dans une petite forêt de Comagne. Il s'agissait de préparer un alibi. Bonnet le saura. Après cette première expérience, Price revint à la charge. Il s'agissait, cette fois d'aller brassonner. Bonnet se laissa tenter une fois, puis son ami intervint. Elle ne voulait pas à-telle dit aux enquêteurs que son ami se fit voler pour un lapin.

Une fois, deux fois, trois fois. Price revint à la maison de la Comagne et toujours il se heurta au refus de Bonnet et il essaya l'obstinate volonté de Suzanne Simons. C'est de mains que la jeune femme a raconté hier aux gendarmes.

« Il vient d'arriver un malheur »

Il semble que Price ne se rebutait pas facilement. Vendredi, au début de l'après-midi, Bonnet rentra chez lui trouva Price qui l'attendait encore pour une fameuse partie de brassonnage. Il déclina l'invitation. Price partit, mais il trouva sur son chemin des gendarmes.

« L'enquête se poursuit activement durant la journée d'hier. Le chef Bultez, les gendarmes Richard et Dubois ont été sollicités différents témoins : recueilli de Mme Simons le témoignage que l'on sait. On s'est efforcé, surtout du côté français, d'établir d'une façon précise l'heure du drame. Mme Simons n'a pu être très affirmative ; la pendulette qui se trouve dans son logis ne marque pas très exactement l'heure. Il est donc probable, environ cinq heures et quart, et Price a pu quitter Comagne vers 5 h. 30.

De son côté la gendarmerie belge s'efforce de faire connaître à l'heure de Price, à quelle heure « l'Australien » est arrivé chez lui. Il semble bien que l'alibi invoqué par le jeune homme ne soit pas très solide.

Signaux d'autre part que l'on n'a pu retrouver le fusil dont se sert habituellement Price et qu'il portait au moment du drame, selon Mme Simons. On retrouve vraisemblablement composé de fusils de chasse, mais non point celui avec lequel fut tué l'infortuné Bonnet.

Bref, des diverses constatations et des déclarations faites par Mme Simons ainsi que par le jeune Rémy, on peut conclure que l'acte de violence a été commis entre 5 heures et quart, et que Price a pu quitter Comagne vers 5 h. 30.

De son côté la gendarmerie belge s'efforce de faire connaître à l'heure de Price, à quelle heure « l'Australien » est arrivé chez lui. Il semble bien que l'alibi invoqué par le jeune homme ne soit pas très solide.

Signaux d'autre part que l'on n'a pu retrouver le fusil dont se sert habituellement Price et qu'il portait au moment du drame, selon Mme Simons. On retrouve vraisemblablement composé de fusils de chasse, mais non point celui avec lequel fut tué l'infortuné Bonnet.

Bref, des diverses constatations et des déclarations faites par Mme Simons ainsi que par le jeune Rémy, on peut conclure que l'acte de violence a été commis entre 5 heures et quart, et que Price a pu quitter Comagne vers 5 h. 30.

Le mobile du crime

L'enquête va se poursuivre pour élucider les causes profondes de ce drame. Nous avons dit au début de notre enquête que l'hypothèse d'une vengeance pouvait être envisagée. Il semblait hier, après une journée d'investigation, que l'hypothèse d'une vengeance pouvait être envisagée. Il semblait hier, après une journée d'investigation, que l'hypothèse d'une vengeance pouvait être envisagée.

Le Parquet d'Avesnes a fait savoir qu'il ne se rendrait pas sur les lieux. La longue instruction qui va commencer devant vraisemblablement comporter une reconstitution.

Hier après-midi M. le docteur Fricqueux, médecin-légiste est venu procéder à l'autopsie du corps de Maurice Bonnet qui avait été transporté à la mairie du village. Nous croyons pouvoir dire que le coup de fusil fut tiré à très faible distance et que la charge faisant balte provoqua une blessure mortelle en déchirant le poumon droit. Quant à Price, son extradition va être demandée par la justice française.

LA SURVEILLANCE DES ÉTRANGERS DANS NOTRE RÉGION

LA 2^e BRIGADE MOBILE DE LILLE A CONTRÔLE RÉGULIÈREMENT 2.500 ÉTRANGERS

De récents décrets ministériels ont pour objet de renforcer la surveillance et le contrôle des étrangers résidant en France.

Dans ce domaine, le service spécial des étrangers de la 2^e brigade mobile, confié au commissaire Perrin et à plusieurs inspecteurs, a manifesté, dans ce domaine, d'une activité louable.

Depuis la création de ce service qui date d'octobre dernier, 2.500 étrangers ont été arrêtés et déferés au Parquet. En outre, 18 infractions ont été relevées vis-à-vis d'autres. Ce contrôle s'est effectué surtout à la frontière et dans les départements de la région du Nord.

ECHOS et CARNET

DALADIER. — Dimanche 11 décembre 1934. — 24^e jour de l'année. — Soleil : lever à 7 h. 45 ; coucher à 16 h. 52. — Lune : lever à 21 h. 18 ; coucher à 10 h. 25. — Saint du jour : Saint Daniel. — MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 10 décembre à 17 h. 45 : Baromètre : 748 mm ; hauteur depuis la veille à 17 h. 45 : 3 m/m. — Thermomètre : froide, 9,8 ; minima, 6,1 ; maxima, 10,2. — Vent : nord-est, 12. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 45 : 0 m/m. — Direction du vent : sud-est, faible. — Direction des nuages : pas observable. — Etat du ciel : couvert.

JEUX D'ESPRIT pour s'amuser en famille...

Un pauvre voyageur s'était fait servir à dîner dans une auberge ; son repas pris, l'hôte vint lui en réclamer le paiement : — Je n'ai pas d'argent, lui dit-il, mais je possède une belle voix ; je vais vous chanter une chanson pour m'acquitter. — Il me faut de l'argent, monsieur ; je ne me paie pas de chansons, répliqua l'aubergiste.

— Si, cependant, je vous en chante une qui vous fasse plaisir, ne me tiendrez-vous pas quitte ? — Soit, mais il faut qu'elle me plaise, dit l'hôte, bien résolu à ne rien trouver de son goût.

Le digne lança plusieurs chansons. Rien ne plut à l'aubergiste. Enfin l'artiste tira une malgre bourse en disant : — Cette fois, je vais vous chanter quelque chose qui vous plaira, j'en suis sûr.

Nous demandons à nos lecteurs de trouver la chanson que le client entendait de sa plus belle voix.

Vous trouverez la réponse plus loin

LE POSTIER attaqué aux environs de la Gare de Lille est mort hier matin

Le Parquet a ordonné l'autopsie

L'affaire du postier de Lille était bien, ainsi que nous le laissons supposer, très grave. Vendredi, M. Ernest Bessière mourait dans un hôpital. A Lille hier matin, il agonisait. Vers 10 h., il rendait le dernier soupir.

Nous avons longuement raconté cette affaire dans notre précédente édition. Est-ce un meurtre ?

Nous lecteurs savent maintenant quelles ont été les circonstances de la mort du pauvre postier qui laisse une veuve inconsolable et deux petits orphelins.

Il y a un témoin. Il s'appelle M. Gustave Frison. Il passait. Il a vu la scène. Qu'a-t-il vu ?

Il s'agit d'une femme qui frappait à coups de pied la tête du postier et d'un homme qui tenait le malheureux par le col de son veston.

Retenons cette phrase dans la déclaration du témoin : « Lorsque l'homme a lâché le postier, celui-ci est tombé comme une masse. »

Donc, un des coups portés par la femme avait fait perdre connaissance à M. Emile Salson.

Il reste à déterminer si la fracture constatée est tombée comme une masse, ou si ce n'était qu'un coup de pied.

Un certain jour de l'année 1937, un certain M. Leman, demeurant à Aescq, se voyait dérober une somme de 2.300 francs. Plainte, sans suite. Au bout de quelque temps, M. Leman était fort étonné de recevoir d'un inconnu une petite mensualité. L'affaire vint au Parquet, lequel confia l'enquête à la 2^e Brigade Mobile.

L'inspecteur Pié, après plusieurs investigations, découvrit l'expéditeur des mandats, qui n'était autre que le voleur lui-même.

C'est un nommé Fernand-Léon Vasseur, infirmier à Arras. Il a été arrêté. Son épouse a été inculpée de complicité de vols.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD